

# **Avis aux étudiants du Master 2**

## **(Soutenances des Master2 2022/2023)**

- La date limite de dépôt des mémoires des PFEs-Master2 est le **02/07/2023**.
- Les étudiants doivent déposer auprès du service de scolarité **deux exemplaires** du manuscrit du mémoire (un pour le président et un pour l'examineur) ainsi que l'autorisation de soutenance signée par l'encadreur.
- Les étudiants peuvent remettre directement un troisième exemplaire du mémoire à leurs encadreurs.
- La date limite des soutenances est fixé le **mercredi 12/07/2023**.
- Après les soutenances, les étudiants doivent déposer au niveau de la bibliothèque un **4ème exemplaire corrigé** (selon les recommandations des jurys)+ un CD contenant le mémoire (en version PDF) et l'implémentation de l'application réalisée.